

### Article 1 : Organisateur

Orléans Loiret Basket organise par l'intermédiaire des plateformes Instagram et Twitter un jeu gratuit et sans obligation d'achat, ouvert du mercredi 10 juillet 2013 11h au mardi 30 août 2013 14h00, heures de Paris (France).

### Article 2 : Participation

La participation au jeu est ouverte à toute personne physique majeure âgée de plus de 18 ans, résidant en France Métropolitaine, à l'exclusion du personnel de la société organisatrice et de leur famille (même nom, même adresse) et de toutes personnes ayant collaboré à l'organisation du jeu.

La participation au jeu nécessite pour toute personne d'être préalablement en détention d'un compte Instagram (application de partage de photographies) et d'un compte Twitter (réseau social de "microblogging" permettant la publication de textes courts et/ou d'images notamment).

La participation au jeu entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement, en toutes ses dispositions, des règles de déontologie en vigueur sur Internet, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux gratuits.

Le non-respect des conditions de participations énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

### Article 3 : Annonce du jeu

Ce jeu est annoncé sur :

Twitter, avec la publication d'un "tweet" (message court) sur le compte @OLB45.

Facebook, avec la publication d'un post (message) sur le mur (wall) de la page Facebook Orléans Loiret Basket (<https://www.facebook.com/orleans.loiret.basket>)

Le site Internet d'Orléans Loiret Basket, avec la publication d'un communiqué sur la page :

<http://www.orleansloiretbasket.fr>

Le jeu peut également être annoncé via des e-newsletter d'Orléans Loiret Basket ainsi que par des invitations adressées à des fans de la page Facebook d'Orléans Loiret Basket ou sur d'autres supports de communication tels que des bandeaux publicitaires sur des sites Orléans Loiret Basket ou de ses partenaires.

L'annonce, le règlement et les conditions de participation au jeu seront accessibles à tout moment à l'adresse suivante : <http://www.orleansloiretbasket.fr>

### Article 4 : Principe du jeu et modalités de participation

#### 1 – Principe du jeu

Le jeu consiste pour les participants à prendre et à publier selon les modalités indiquées ci-après une photographie originale représentant « Orléans Loiret Basket en vacances ». Les photographies publiées par les participants dans le cadre du jeu seront examinées par un jury spécifiquement réuni

pour cette occasion qui sera en charge de désigner les gagnants en sélectionnant ses photographies préférées parmi les photographies valides des participants.

## 2 - Modalités de participation

Afin de participer au jeu, chaque participant devra veiller à suivre les modalités impératives suivantes dont il prend connaissance :

Le participant doit disposer d'un compte Instagram et d'un compte Twitter ;

Il doit relier son compte Instagram à son compte Twitter directement depuis l'application Instagram, via le chapitre « Réglages de partage » ;

Le participant prend une photographie originale représentant Orléans Loiret Basket, sur le thème « Orléans Loiret Basket en vacances »

Il en édite la publication sur Instagram en renseignant obligatoirement dans le champ « légende » les mentions suivantes :

« #vacancesOLB » ET « @OLB45 »

Le participant active le partage de publication sur son compte Twitter et valide la publication.

Toute participation incomplète, inexacte ou ne respectant pas les modalités ci-dessus (notamment en l'absence des mentions « #vacancesOLB » ET « @OLB45 » ne pourra pas être prise en compte et entraînera par conséquent la nullité de la participation.

### Article 5 : Conditions de validités des photographies

Ce jeu est organisé par Orléans Loiret Basket à des fins ludiques et participatives, dans un but de partage de créations photographiques originales entre des personnes estimant entretenir un lien avec Orléans Loiret Basket et l'univers du basket. Chaque participant s'engage à ce que les photographies publiées et partagées dans le cadre du jeu soit des créations originales, qui ne porte aucune atteinte aux droits de tiers quels qu'ils soient et sur quelque fondement que ce soit. Chaque participant s'interdit formellement de publier ou de partager dans le cadre du jeu toute photographie empruntant ou utilisant tout élément protégé par les droits de propriété intellectuelle ou industrielle appartenant à tout tiers dont il n'aurait pas obtenu l'autorisation préalable et certaine. Chaque participant s'interdit également de publier ou partager toute photographie à caractère pornographique, raciste ou xénophobe, ainsi que toute photographie dénigrante ou susceptible de porter atteinte de quelque manière que ce soit à l'image, à la vie privée, à l'honneur, à la réputation et/ou à la considération de toute personne physique ou morale. Orléans Loiret Basket se réserve expressément le droit d'éliminer sans justification dans le cadre du jeu toute photographie considérée en tout ou partie comme ne respectant pas les conditions de validité ci-dessus énoncées ou susceptible de nuire à l'image d'Orléans Loiret Basket. Chaque photographie est publiée sous la seule responsabilité du participant.

### Article 6 : Désignation des gagnants

Le jeu sera clôturé le mardi 30 août 2013 à 14h00, heure de Paris (France). Les photographies publiées par les participants dans le cadre du jeu seront examinées par un jury spécifiquement réuni

pour cette occasion qui sera en charge de désigner le gagnant en sélectionnant sa photographie préférée parmi les photographies valides des participants.

#### Article 7 : Dotations

La dotation est composée de 3 lots. Chaque lot est composé de :

- 1 maillot Orléans Loiret Basket

Les dotations seront à retirer aux bureaux d'Orléans Loiret Basket situés au 14bis rue Eugène Vignat - 45000 Orléans.

Les photos gagnantes seront publiées dans le magazine officiel du club.

Orléans Loiret Basket publiera également dans le magazine officiel du club des photos non-gagnantes, jugés comme pertinente.

#### Article 8 : Modalités d'attributions des dotations

Si les photos reçues dans le cadre de ce concours ne permettent pas l'attribution d'un nombre nécessaires de gagnants, Orléans Loiret Basket se réserve le droit de supprimer les dotations et d'annuler le concours.

Les gagnants seront annoncés sur le compte Twitter Orléans Loiret Basket, ainsi que sur la page Facebook. Ils seront contactés le jour même de la délibération du jury par message direct [privé] sur Twitter par Orléans Loiret Basket, afin d'obtenir leurs coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, téléphone, e-mail, date de naissance) indispensables à l'attribution des dotations. Si les gagnants ne se manifestent pas dans les 30 (trente) jours après l'annonce des résultats, ces derniers seront considérés comme ayant renoncé à son lot et il n'y aura pas de nouveau gagnant désigné pour ce lot. Les gagnants devront se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'un des gagnants ne répondent pas aux critères du présent règlement son lot ne lui serait pas attribué et resterait la propriété d'Orléans Loiret Basket. La dotation ne pourra en aucun cas être reprise ou échangée contre sa valeur en espèce ou contre toute autre dotation, ni transmise à des tiers. Cependant, en cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent, Orléans Loiret Basket se réserve la possibilité de substituer à tout moment à la dotation proposée une autre dotation d'une valeur équivalente. La dotation ne peut donner lieu à aucune contestation ou réclamation d'aucune sorte. Le gagnant s'engage à ne pas rechercher la responsabilité d'Orléans Loiret Basket en ce qui concerne la dotation, notamment sa livraison, son état et ses qualités.

#### Article 9 : Communication du gagnant et droits sur la photographie

Orléans Loiret Basket pourra utiliser dans le cadre d'opérations de communication et/ou publicitaire concernant le présent jeu et sur tout support médiatique de son choix, le nom, prénom, adresse, photographie ou témoignage du gagnant sans qu'aucune participation financière d'Orléans Loiret Basket puisse être exigée à ce titre par le gagnant. Cependant, si le gagnant ne souhaite aucune utilisation de leurs noms, adresses ou photographies dans le cadre ci-dessus cité, il peut en demander l'interdiction. Chaque participant consent, dans l'hypothèse où il serait désigné comme gagnant, à céder gracieusement à titre exclusif à Orléans Loiret Basket, pour le monde entier et pour une durée d'un (1) an, l'ensemble des droits de reproduction, de représentation et d'adaptation

portant sur la photographie objet de sa participation au présent jeu et sélectionnée par le jury, pour toute exploitation par Orléans Loiret Basket sur tout support à l'occasion de toute communication ou campagne liée au présent jeu et notamment par publication sur le site Internet d'Orléans Loiret Basket ([www.orleansloiretbasket.fr](http://www.orleansloiretbasket.fr)), la page Facebook d'Orléans Loiret Basket ([www.facebook.com/orleans.loiret.basket](http://www.facebook.com/orleans.loiret.basket)) ou dans les magazines Orléans Loiret Basket. A ce titre, chaque participant déclare et garantit être seule titulaire des droits de propriété intellectuelle sur la photographie objet de sa participation et par conséquent avoir seul la qualité pour en céder les droits d'exploitation. Il déclare et garantit également ne pas avoir conclu de contrat avec un tiers qui ferait obstacle à la publication de la photographie objet de sa participation. De son côté, Orléans Loiret Basket s'engage à mentionner le nom du gagnant en regard de toute exploitation de la photographie objet de sa participation et au titre de laquelle il a été désigné comme gagnant.

#### Article 10 : Modification des dates du jeu

Orléans Loiret Basket ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, ou d'évènements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler le présent jeu, à le réduire, ou à le prolonger, le reporter ou à en modifier les conditions.

Orléans Loiret Basket se réserve la possibilité de prolonger ou réduire les dates de durée du jeu.

#### Article 11 : Vérification de l'identité des participants

Les participants autorisent toute vérification concernant leur identité et leur lieu de résidence. Ces vérifications seront effectuées dans le strict respect des dispositions légales concernant le respect de la vie privée. Toute indication d'identité ou d'adresse falsifiée, frauduleuse, fausse, mensongère, incorrecte, inexacte pourra entraîner l'élimination de la participation.

#### Article 12 : Responsabilité

La société Orléans Loiret Basket ne sera pas responsable en cas de dysfonctionnement du réseau "Internet" ou des applications Instagram et Twitter empêchant l'accès au jeu ou son bon déroulement. Notamment, la société Orléans Loiret Basket ne saurait être tenue responsable d'éventuels actes de malveillance externe. Si la société Orléans Loiret Basket met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et/ou outils disponibles et vérifiés, elle ne saurait cependant être tenue pour responsable des erreurs (notamment d'affichage sur les sites du jeu, mails erronés), d'une absence de disponibilité des informations et/ou de la présence de virus sur le site. La participation à ce jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau. Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au jeu se fait sous son entière responsabilité. En outre, la société Orléans Loiret Basket n'est pas responsable en cas :

- De problèmes de liaison téléphonique,
- De problèmes de matériel ou logiciel,

- De destruction des informations fournies par des participants pour une raison non imputable à Orléans Loiret Basket,
- D'erreurs humaines ou d'origine électrique,
- De perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du jeu ou de dysfonctionnement du procédé de tirage au sort automatisé.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du jeu est perturbé par une cause échappant à la volonté de la société Orléans Loiret Basket, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le jeu. Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du jeu de son auteur, Orléans Loiret Basket se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires. Chaque photographie est publiée sous la seule responsabilité du participant. Orléans Loiret Basket ne sera en aucun cas tenu responsable en cas de réclamation et/ou d'action intentée par toute personne sur quelque fondement que ce soit au titre du contenu ou des droits quelconques relatifs aux photographies publiées par les participants dans le cadre du présent jeu.

#### Article 13 : Interprétation du règlement

Orléans Loiret Basket tranchera toute question relative à l'application du présent règlement, dans le respect de la législation française. Ces décisions seront sans appel. Toute contestation ou réclamation relative à ce jeu devra être formulée par écrit et adressée à l'adresse du jeu et ne pourra être prise en considération au-delà d'un délai d'un mois à compter de la clôture du jeu.

#### Article 14 : Droit applicable et attributions des compétences

Le présent règlement est soumis au droit français.

#### Article 15 : Acceptation du règlement

La participation au présent jeu emporte l'acceptation pleine et entière de l'ensemble des clauses et conditions du présent règlement.